

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-1 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1) L'Atelier de Gastyne, 356 rue de la cascade , Glandieu, 01300 Groslee St Benoit , 51400634500011, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010210001 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

2).....
.....
..... (**Nom ,Prenom** ou **Désignation de l'entreprise, adresse, numéro siret**) représentée par (**Nom et qualité du signataire**) est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1^{er} : Objet de la convention

L'organisme « L' Atelier de gastyne » organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : Stage d'initiation à la bijouterie traditionnelle « métaux communs et précieux »

- Objectifs **opérationnels** :

1 - Apprendre les gestes techniques de base pour le travail des métaux précieux et non précieux .

Ex : Scier, limer, mesurer, équarrer, souder/braser à l'argent - Pratique -

2 - Connaître les règles de sécurité dans un atelier de bijouterie et les précautions à prendre avec l'utilisation des produits dangereux . - Théorie - Ex : connaître les pictogrammes en vigueur .

3 - Savoir se repérer et installer un atelier de bijouterie aux normes . Connaître les outils de bases , outillage commun et outillage d'établi utile et indispensable . - Théorie -

4 - Connaître les lois en vigueur concernant l'achat et la vente au public de métaux précieux .

Obligations des bijoutiers . -théorie - Ex : la tenue du livre de police , les poinçons , les titres

5 - Réaliser un bijou à partir d'un dessin et /ou une bague sur mesure - exercice pratique sur laiton -

6 - Etre autonome , patient , précis et organisé sur un travail donné . - Pratique -

7 - Réaliser un bijou sur dessin/plan de manière autonome - exercice pratique sur argent 925/.. .

- Programme et méthodes : joints en annexe 1.

- Type d'action de formation (**article L.6313-1 du Code du travail**):Formation générale

- Durée : 30 heures sur 4 jours ouvrables.

- Lieu **adresse exacte** 356 rue de la cascade, Glandieu, 01300, Groslee St Benoit

- Dates et horaires :

Lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

vendredi de 8h35 à 12h30 et de 13h à 17h05.

Article 2 : Effectif formé

L'organisme « L'Atelier de Gastyne » accueillera les personnes suivantes (**nom, statut et fonctions**) :

-
-
-
-

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le particulier ou l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût unitaire TTC 500 euros x 1 stagiaire(s) = 500€ TTC.

Soit un total de : 500€ TTC.

Sommes versées par l'entreprise ou particulier à titre d'acomptes 120 euros TTC

Remise éventuelle pour paiement a titre personnel : 0

Sommes restant dues : 380 € TTC

T.V.A. (*si applicable*)

TOTAL GENERAL 500 € TTC (*ou Net de taxe si TVA non applicable*)

Article 4 : Modalités d'évaluation et de sanction

Le formateur délivre au stagiaire, à l'issue de la formation, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Article 5 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture.

Article 6 : Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Belley sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à

le

Pour l'organisme de formation,
Patuel , gérante , formatrice

Cachet de l'entreprise cliente
pour l'entreprise :

(*nom et qualité du signataire*)

Patuel pascal
